

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 20 MARS 2026**  
**-ELECTION ET INSTALLATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS-**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Le Vivier-sur-Mer en séance publique sous la présidence de Madame CERVEAU Carole, maire du Vivier sur Mer nouvellement élue

Etaient Présents : BIHOUR Nathalie, BRIQUET Marie-Paule, BRIZARD Charlotte, CERVEAU Carole, CHOQUET Laetitia, CORTEYN Merlin, COUPEZ Anne, DUPUY Armelle, EON Armelle, MOTTES Stéphane, POTILLION Christopher, ROHAUT Yannick, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : CHEVALIER Denis donne pouvoir à BRIQUET Marie-Paule  
BOUAISSIER Michel donne pouvoir à CERVEAU Carole

Absent(s) excusé(s) : Denis CHEVALIER, Michel BOUAISSIER

Secrétaire de séance : Arnaud VETTIER

Date de convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

-Secrétaire de Séance : **Arnaud VETTIER**

*Suite à l'élection de Mme CERVEAU Carole, comme maire par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, Mme le Maire procède à la détermination du nombre d'adjoints ainsi qu'à leur élection.*

### 1- Fixation du nombre d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil (ou effectif réel dans les communes de -1000 habitants lorsque le conseil municipal est incomplet).

Ce pourcentage donne pour la commune de Le Vivier-sur-Mer un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉCIDE la création de 3 postes d'adjoints au maire.

## 2- Election des adjoints au maire

Vu la délibération 26/18 fixant à 3 le nombre d'adjoints,

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avaient été déposées par M VETTIER Arnaud.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Arnaud VETTIER a obtenu  
15

La liste de M Arnaud VETTIER ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été nommés adjoints les 3 conseillers de sa liste et immédiatement installés : M VETTIER Arnaud, Mme DUPUY Armelle, M MOTTES Stéphane.

*Immédiatement après l'élection, Mme le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local. Elle remet ensuite à chaque conseiller nouvellement élu un exemplaire de la charte et des articles L2123-1 à L2123-35 du CGCT relatifs aux conditions d'exercice des mandats municipaux.*

*Mme le Maire a ensuite demandé au conseil d'approuver le Procès-Verbal du conseil du 2 mars 2026, envoyé avec la convocation. L'ensemble des conseillers présents l'ont approuvé.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h58**

**-Prochain conseil prévu le Mardi 7 avril à 20h00-**

Pour Faire valoir ce que de droit,

Le 23 mars 2026 à Le Vivier-sur-Mer

Carole CERVEAU,  
Maire

Arnaud VETTIER  
Secrétaire de séance